

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS
ÉCOLE INSTITUTIONNELLE SAINT-MATHIEU/LA MOTTE**

**Procès-verbal de l'assemblée générale
du mardi 22 septembre 2009**

Assemblée générale des parents de l'école Saint-Mathieu/La Motte tenue à l'école Saint-Mathieu le vingt-deux septembre de l'an deux mille neuf à dix-neuf heures trente.

PRÉSENCES

Quatorze personnes sont présentes, dont 3 parents. Les autres sont les membres du personnel des écoles Saint-Mathieu et La Motte et des gens faisant partie de divers organismes communautaires.

**OUVERTURE ET
MOT DE
BIENVENUE**

Madame Andrée Roy, directrice, remercie les parents de s'être déplacés. Elle souhaite la bienvenue à tous et présente les membres de l'équipe-école. De plus, elle invite les membres de la communauté à présenter les services offerts par leur organisme.

**NOMINATION
D'UNE OU D'UN
SECRÉTAIRE
D'ASSEMBLÉE**

AG-66-09 IL EST RÉSOLU par madame Annie St-Julien,
QUE madame Andrée Roy soit nommée secrétaire
d'assemblée.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DE
L'ORDRE DU
JOUR**

AG-67-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Nathalie
Lemieux,
QUE l'ordre du jour de cette réunion soit adopté tel que
présenté.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DU 23
SEPTEMBRE 2008**

AG-68-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Danny Pomerleau,

QUE le procès-verbal du 23 septembre 2008 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE.

**RAPPORT ANNUEL
DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Andrée Roy dresse les grandes lignes des sujets traités par le C.E. 2008-2009. Elle informe l'assemblée que le rapport annuel de l'école sera disponible sur le site Web de l'école au mois d'octobre prochain.

**INFORMATIONS
SUR LA LOI 180 ET
SUR LES
FONCTIONS DU
CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Roy informe les parents sur les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement. Il précise aussi les buts de l'assemblée de ce soir :

- élire les parents au conseil d'établissement;
- élire le représentant et le substitut au Comité de parents;
- décider de la formation de l'O.P.P.;
- rendre compte du rapport annuel.

**PROCÉDURE
D'ÉLECTIONS AUX
POSTES DE
REPRÉSENTANTS
AU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

CONSIDÉRANT le nombre de parents présents;

CONSIDÉRANT l'intérêt des parents présents à siéger au conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT le nombre de postes vacants suite à des déménagements;

CONSIDÉRANT la candidature de monsieur Roch Plusquellec;

CONSIDÉRANT que nous avons dû faire un appel à un parent au cours de la réunion afin de combler un poste vacant;

CONSIDÉRANT qu'en 2009-2010, nous devons élire 2 parents pour compléter les mandats aux postes no 1 et no 3,

AG-69-09 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE trois des quatre postes de parents disponibles au sein du conseil d'établissement soient comblés parmi les personnes présentes ou rejointes et que les parents intéressés soumettent leur candidature.

ADOPTÉE.

**ÉLECTION DE DEUX
PARENTS AU
CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

Monsieur Roch Plusquellec et madame Annie Gagnon sont élus respectivement aux postes no 1 et no 2 pour un mandat de 2 ans.

Mesdames Nancy Coulombe et Anne-Marie Pageau sont élues pour un mandat d'un an.

AG-70-09 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE ces quatre parents soient nommés membres du conseil d'établissement selon la durée de leur mandat respectif.

ADOPTÉE.

**ÉLECTION D'UN
REPRÉSENTANT
ET D'UN
SUBSTITUT AU
COMITÉ DE
PARENTS**

CONSIDÉRANT le nombre de membres du conseil d'établissement présents à l'assemblée générale,;

AG-71-09 IL EST PROPOSÉ par madame Andrée Roy de reporter ce point à la première réunion du conseil d'établissement.

ADOPTÉE.

**INFORMATIONS
SUR L'O.P.P.
Décision quant à
son existence**

Les gens présents s'entendent pour dire qu'il faudra penser à une autre formule pour rejoindre les parents et former un O.P.P.

Mesdames Lyne Brousseau et Andrée Roy se réuniront à ce sujet.

**CLÔTURE DE
L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

AG-72-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Annie
St-Julien,

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 30.

Andrée Roy,
présidente et secrétaire d'assemblée